



**Compte-rendu de la réunion  
du Conseil de l'Ecole Doctorale SJPEG du vendredi 07 février 2020**

**Etaient présents :**

- Directeur de l'Ecole Doctorale (ED) SJPEG : Jean-Noël ORY
  - Membres du Conseil : Guillaume BAGARD, Marielle BRUNETTE, Nathalie CAROL, Sandrine CLAUDEL-CECCHI, Thierry COLIN, Alexia GARDIN, Jérôme GERMAIN, Sophie HARNAY, Bessou Donald KOUASSI, Jean-Philippe LHERNOULD, François LORMANT, Francine MANSUY, Dylan MARTIN-LAPOIRIE, Jochen SOHNLE et Anne STEVENOT-GUERY
  - Membres invités : Christophe FARDET, directeur du laboratoire IRENEE, Serge GARCIA, directeur adjoint du laboratoire BETA et Julien LAPOINTE, directeur du laboratoire IFG
- Imane AMELLOUL, gestionnaire administrative de l'ED SJPEG  
René SONGOLE, représentant titulaire au CLED

**Etaient excusés :**

- Membres du Conseil : Katia BLAIRON, Lucie CLUZEL-METAYER, Christian DIANOUX, Yamina FOURNEYRON, Edma HUNG KUNG SOW, Gautier LOMBARD et Sophie NIVOIX
- Membres invités : Myriam DORIAT-DUBAN, directrice du Pôle scientifique SJPEG, Frédéric DRUE, Agent comptable de l'Université de Lorraine et Jean-Luc HERRMANN, directeur du laboratoire CEREFIGE

**Relevé des décisions** (détails des discussions dans les pages suivantes) :

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 08 novembre 2019**

Le conseil approuve à la majorité (4 abstentions) le projet de compte-rendu de la réunion du 08 novembre 2019, après corrections demandées.

**2. Dossiers de réinscription**

Carole MAGNE DEFO : avis défavorable à la majorité (7 votes défavorables, 2 votes favorables et 4 abstentions) pour une dérogation d'inscription en 7<sup>ème</sup> année de thèse consacrée à temps partiel à la recherche.

Mahamadou SOW : avis favorable à la majorité (8 votes favorables et 5 abstentions) pour une inscription en 5<sup>ème</sup> année de thèse consacrée à temps partiel à la recherche.

Fleur KALUVANGIMOKO : avis favorable à la majorité (8 votes favorables et 7 abstentions) pour une inscription en 6<sup>ème</sup> année de thèse consacrée à temps partiel à la recherche.

Cécile THOMASSIN : avis favorable à l'unanimité pour une dérogation d'inscription en 6<sup>ème</sup> année de thèse consacrée à temps plein à la recherche.

### **3. Dossiers de dérogation de Master**

Jonas TAREKEGNE : avis favorable à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme du candidat avec un master français.

Ulvick HOUSSOU : avis favorable à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme du candidat avec un master français.

Ronald NDONG : demande de complément d'informations. Report à la prochaine réunion du conseil.

Kseniia IVANOVA : avis favorable à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de la candidate avec un master français.

Fernande Cœurbié MANGA DIABA : avis favorable à la majorité pour l'équivalence du diplôme de la candidate avec un master français.

## **A. Informations de la direction de l'ED**

Le directeur de l'ED SJPEG fait part au Conseil des membres excusés pour la réunion de ce jour.

Le directeur de l'ED SJPEG profite de cette réunion pour accueillir avec plaisir le nouveau directeur du laboratoire IFG, le Professeur Julien Lapointe et lui laisse la parole.

Julien Lapointe se présente aux membres du Conseil et précise que la directrice adjointe du laboratoire IFG est Barbara Palli, MCF.

### **➤ 4<sup>ème</sup> appel DrEAM**

Le 4<sup>ème</sup> appel DrEAM pour la mobilité internationale des doctorants a été lancé le 3 décembre 2019 et s'est terminé le 31 janvier 2020. Le directeur de l'ED précise qu'aucun doctorant de l'ED n'a candidaté à cet appel.

Un 5<sup>ème</sup> appel, et peut-être le dernier, devrait être lancé avant le printemps.

### **➤ Avenant en cours pour le renouvellement de l'accord de partenariat avec l'ED d'Economie et de Finance de Luxembourg**

Le directeur de l'ED informe le Conseil que le Conseil Scientifique, après accord de la DRIE, a validé l'avenant le 28 janvier 2020. L'avenant est maintenant en cours de signature chez le partenaire.

Le directeur de l'ED précise que ce partenariat permet aux doctorants des deux ED concernées d'aller suivre les formations de l'ED partenaire et de les faire valider par son ED d'origine.

Le directeur de l'ED précise que les conventions de partenariat (mêmes dispositions) avec l'ED de Droit de l'Université de Luxembourg et avec l'ED Cournot (Economie et Gestion) de l'Université de Strasbourg sont toujours valides.

### **➤ Elections des représentants des doctorants au Conseil de l'ED**

Le directeur de l'ED rappelle que les élections des doctorants représentants au Conseil de l'ED ont lieu tous les 2 ans et que le dernier scrutin a eu lieu en avril 2018.

Le directeur de l'ED ajoute qu'un des représentant titulaire a d'ailleurs soutenu sa thèse le 09 décembre 2019.

Le directeur de l'ED propose d'organiser le scrutin à la même date que la Journée des doctorants de l'ED.

Le directeur de l'ED précise qu'il est en attente de la réponse de La So SJPEG à ce sujet et précise, qu'en tout état de cause, il faudra lancer l'appel à candidature au minimum 1 mois et demi avant la tenue du scrutin (scrutin uninominal à un tour, un titulaire et un suppléant par laboratoire).

Le directeur de l'ED propose d'ores et déjà aux représentants des doctorants et aux directions de laboratoire d'y songer et de faciliter l'émergence de binômes paritaires.

Nathalie Carol, représentante suppléante pour les doctorants rattachés au CEREFIGE, précise que cela a déjà été discuté au sein du laboratoire et qu'un binôme est prêt à déposer sa candidature.

#### ➤ **Nouveaux représentants au Collège Lorrain des Ecoles Doctorales (CLED)**

Le directeur de l'ED informe le Conseil que les nouveaux représentants au CLED sont René Songole (laboratoire IRENEE) et Sarah Van Driessche (laboratoire BETA).

Le directeur de l'ED a souhaité les inviter à la réunion de ce jour afin qu'ils rencontrent les représentants des doctorants au Conseil de l'ED, s'ils ne se connaissent pas encore. Le directeur de l'ED ajoute que Sarah Van Driessche ne pouvait pas venir et s'en excuse auprès du Conseil.

#### ➤ **Point sur les Habilitations à Diriger des Recherches (HDR)**

Le directeur de l'ED informe le Conseil que l'inscription à l'HDR de Sylvain Caurila a été accordée et que quatre autres dossiers sont en cours.

Le directeur de l'ED précise que Catherine Ménabé et Julie Léonhard ont soutenu leur HDR le 23 janvier 2020 et que Stéphane Hamayon soutiendra le 20 février 2020.

Le directeur de l'ED explique que le nombre d'HDR augmente et que cela envoie un signal positif aux enseignants-chercheurs qui hésitent encore à s'engager dans une démarche d'HDR, tout en augmentant la capacité d'encadrement doctoral au niveau de l'ED SJPEG.

#### ➤ **Points sur les inscrits 2019/2020 et les soutenances 2019**

A ce jour, le nombre d'inscrits (qui ont payé leurs droits d'inscription) est de 166 doctorants ; à cela s'ajoutent 4 doctorants autorisés à s'inscrire mais qui n'ont pas encore payé leurs droits d'inscription et s'ajouteront également les doctorants ou candidats dont les dossiers sont examinés aujourd'hui.

Le directeur de l'ED informe le Conseil que 25 soutenances ont eu lieu en 2019 et une soutenance a dû être reportée au 27 janvier 2020 en raison des grèves. A cet égard, la direction de l'ED tient à remercier sincèrement les laboratoires pour leur collaboration précieuse lors de l'organisation et la tenue des soutenances du 5 au 17 décembre 2019.

Le directeur de l'ED précise que l'ensemble des informations réglementaires sera présenté, de manière détaillée, lors du prochain Conseil qui aura lieu le 3 avril 2020.

#### ➤ **Réunion du G8**

Le directeur de l'ED explique qu'à l'occasion du dernier G8, il a été demandé aux directions d'Ecoles doctorales de faire un point définitif sur les dossiers en attente de réinscription pour, soit les régulariser, soit acter les abandons ou les refus de réinscription (sachant que le calendrier qui avait été communiqué antérieurement faisait état d'une date-limite de réinscription au 30 septembre 2019).

Imane Amelloul, gestionnaire administrative et Sandrine Claudel-Cecchi, gestionnaire pédagogique de l'ED SJPEG ont fait le point sur les dossiers en attente. Certains sont considérés en refus d'inscription et d'autres en abandon : 4 avis défavorables à la réinscription, 3 avis défavorables à l'inscription en 1<sup>ère</sup> année et 5 abandons (au 7 février 2020). Le point complet sera fait au Conseil lors de la réunion du 3 avril 2020.

### ➤ **Point sur la formation doctorale**

Le directeur de l'ED souhaite rappeler l'importance pour les doctorants SJPEG de suivre les formations ouvertes en « transverse » proposées par SJPEG au risque qu'elles soient supprimées l'an prochain et que l'ED SJPEG ne soit plus crédible lorsqu'elle fait des propositions au CLED.

Le directeur de l'ED fait notamment référence à la formation « Initiation à la médiation, Mode amiable de prévention et de résolution des conflits à la médiation » proposée par Francine Mansuy qui doit avoir lieu le 24 février et qui, à ce jour ne compte aucun inscrit.

Le directeur de l'ED fait également référence à la formation « Droit et numérique » proposée par Lucie Cluzel-Métayer, qui doit ouvrir prochainement.

Un mail de rappel sera envoyé par la gestionnaire pédagogique de l'ED SJPEG.

### ➤ **Nouvelles missions de la gestionnaire administrative de l'ED SJPEG**

Le directeur de l'ED laisse la parole à Imane Amelloul.

Imane Amelloul explique que suite à une réorganisation de la Maison du Doctorat de Nancy, la gestion administrative de l'ED SLTC et celle de l'ED Fernand Braudel-Humanités Nouvelles lui ont été confiées en plus de celle de l'ED SJPEG. Imane Amelloul précise qu'elle ne gère plus l'ED SIMPPE.

Les membres du Conseil s'inquiètent du nombre plus élevé de doctorants à gérer au niveau des inscriptions, réinscriptions et soutenances.

Le directeur de l'ED précise qu'à ce jour la gestionnaire administrative de l'ED IAEM gère environ le même nombre de doctorants que va devoir gérer Imane Amelloul, pour la même quotité de temps de travail à savoir 100%.

Imane Amelloul précise que certains doctorants rattachés à Metz seront gérés par la Maison du Doctorat de Metz.

Le directeur de l'ED note cependant qu'il faudra rester vigilant à ce que cette réorganisation ne perturbe pas le bon fonctionnement de l'école doctorale.

## **B. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du 8 novembre 2019**

François Lormant et Bessou Donald Kouassi font remarquer que le projet de compte-rendu comporte des coquilles.

Le directeur de l'ED SJPEG soumet au Conseil pour approbation, le projet de compte-rendu de la réunion du 08 novembre 2019, après correction des coquilles.

***Le conseil de l'ED approuve à la majorité (4 abstentions) le projet de compte-rendu de la réunion du 08 novembre 2019 après correction des coquilles.***

## **C. Dossiers individuels**

### ***- Demande d'inscription au-delà de 4 ans avec audition***

Le directeur de l'ED précise que les dossiers des doctorants que le Conseil va auditionner sont tous très compliqués et que tous ont commencé leur procédure de réinscription hors délai (sauf Mme Magne Defo qui devait être auditionnée en conseil en novembre qui a finalisé peu de temps avant la date limite).

Quant aux autres, en dépit de maintes relances envoyées par Imane Amelloul et Sandrine Claudel-Cecchi, et par le directeur de l'ED, ce dernier a dû leur envoyer un courriel qui était un ultimatum à produire pour ce conseil d'ED les documents nécessaires, sous peine d'acter leur radiation. Le directeur de l'ED a même dû, pour deux d'entre eux, aller rechercher leur numéro

de téléphone dans la base ADUM et leur envoyer un SMS individuel car elles n'avaient pas accusé réception du courriel).

◆ Mme Carole MAGNE DEFO / 7<sup>ème</sup> année de thèse à temps partiel sous la direction de François JACQUOT)

Comité de suivi : Xavier HENRY et Isabelle RIASSETTO

Le directeur de l'ED a sollicité le directeur de thèse pour avoir un avis plus actualisé (l'avis datait de juin). Le directeur de thèse a répondu qu'il n'avait pas eu de contacts récents et que la doctorante ne lui a rendu aucune nouvelle page.

Le directeur de l'ED ajoute que la doctorante n'a pas envoyé de version actualisée de sa thèse depuis la réunion du Conseil du 08 novembre 2019 auquel elle devait participer (grève de train), alors que la gestionnaire pédagogique de l'ED le lui avait demandé par mail.

La doctorante se présente et expose son sujet. Elle explique sa rencontre avec son comité de suivi individuel (CSI) mi-septembre 2019 et ajoute avoir ensuite rencontré son directeur de thèse qui a modifié le plan. La doctorante précise l'état de ses travaux, à savoir qu'il lui reste à faire les titres 2 de la partie 1 et de la partie 2. La doctorante explique que les raisons du retard sont liées à des soucis de santé et à sa situation professionnelle.

La doctorante explique qu'elle a choisi de manière unilatérale de rendre sa thèse à son directeur de thèse quand elle sera entièrement rédigée.

Un membre du conseil demande à la doctorante combien de temps est consacré à sa thèse, compte-tenu de son activité professionnelle.

La doctorante explique qu'elle consacre 5h par jour sauf le mercredi, comme cela lui a été conseillé par son CSI.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de se prononcer sur un avis favorable à la demande d'inscription en 7<sup>e</sup> année de thèse à temps partiel de Mme Magne Defo.

***Le conseil vote à la majorité contre l'inscription en 7<sup>e</sup> année de thèse à temps partiel de Mme Magne Defo (7 votes défavorables, 2 votes favorables et 4 abstentions)***

◆ M. SOW Mahamadou / 5<sup>ème</sup> année de thèse à temps partiel sous la direction de Sébastien ROCHER

Comité de suivi : Régis DUMOULIN et Benjamin DREVETON

Le directeur de l'ED explique que le doctorant n'est pas en situation de dérogation d'inscription mais que le directeur de thèse et le CSI ont donné un avis réservé. Le directeur de thèse accepterait néanmoins une dernière réinscription et le directeur du laboratoire est disposé à modifier son avis défavorable en avis réservé si nécessaire. Ceci explique pourquoi le directeur de l'ED a décidé d'auditionner le doctorant devant le Conseil aujourd'hui. Le directeur de l'ED ajoute que le doctorant a eu des problèmes de santé l'année dernière ce qui a ralenti ses recherches.

Le doctorant présente son sujet et explique les raisons du ralentissement de son travail de recherche. Le doctorant ajoute qu'en raison d'une opération, il n'a pas pu travailler sur sa thèse pendant presque une année.

Le directeur de l'ED demande au doctorant ce qui lui reste à faire. Le doctorant explique que la collecte de données est terminée et qu'il reste à terminer la rédaction de certaines parties.

Un membre du Conseil demande au doctorant si l'exploitation des données est terminée. Le doctorant répond qu'elle n'est pas encore terminée. Le doctorant ajoute qu'il a rédigé environ 150 pages et que son directeur de thèse lui en demande entre 200 et 300.

Un membre du Conseil demande au doctorant combien de temps il consacre à sa thèse compte-tenu de son activité professionnelle. Le doctorant répond qu'il travaille sur sa thèse la semaine et que son activité professionnelle est concentrée sur le week-end.

Une discussion s'engage sur ce dossier entre les membres du Conseil.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de se prononcer sur un avis favorable à la demande d'inscription en 5<sup>e</sup> année de thèse à temps partiel de M. Sow.

***Le conseil vote à la majorité (8 votes favorables et 5 abstentions) pour l'inscription en 5<sup>e</sup> année de thèse à temps partiel de M. Sow.***

◆ Fleur KALUVANGIMOKO / 6<sup>ème</sup> année de thèse à temps partiel sous la direction de Christopher POLLMANN

Comité de suivi : Mélanie DUBUY et André MOINE

La doctorante présente son sujet.

Le directeur de l'ED demande à la doctorante pourquoi depuis deux ans elle ne respecte pas les délais administratifs de réinscription.

La doctorante explique que des problèmes de santé expliquent le non-respect des délais.

Le directeur de l'ED demande à la doctorante où en sont ses travaux de recherche. La doctorante explique que sur les 2 titres de chacune des deux parties de sa thèse, le titre 1 de la partie 1 est validé par son directeur de thèse et ajoute qu'elle a un rétro planning précis pour pouvoir soutenir au début de l'année 2021.

Un membre du Conseil demande à la doctorante qu'elle est sa situation professionnelle actuelle.

La doctorante explique qu'elle est au chômage actuellement.

Le directeur de l'ED demande à la doctorante pourquoi elle souhaite obtenir un doctorat.

La doctorante explique que le travail de recherche en lien avec son mémoire de Master 2 lui a plu et qu'elle souhaite intégrer l'école d'avocat.

Le directeur de l'ED demande à la doctorante à quand remonte sa dernière rencontre avec son directeur de thèse. La doctorante explique qu'elle a rencontré son directeur de thèse sur Paris au début 2020.

Une discussion s'engage au sein du Conseil sur ce dossier.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de se prononcer sur un avis favorable qui serait donné à la demande d'inscription en 6<sup>e</sup> année de thèse à temps partiel de Kaluvangimoko.

***Le conseil vote à la majorité (8 votes favorables et 7 abstentions) pour l'inscription en 6<sup>e</sup> année de thèse à temps partiel de Mme Kaluvangimoko.***

Mme Cécile THOMASSIN / 6<sup>ème</sup> année de thèse à temps plein sous la direction d'Olivier RENAUDIE et Christophe FARDET)

Comité de suivi : Jean-François LAFAIX et David MELLONI

Le directeur de l'ED précise que la doctorante n'a pas réussi à voir son CSI alors qu'elle a contacté les deux membres.

Le directeur de l'ED précise que c'est la 2<sup>ème</sup> année consécutive que la doctorante dépose sa demande de dérogation d'inscription de manière tardive malgré les relances de l'ED.

Le directeur de l'ED ajoute qu'une version actualisée de la thèse a été demandée à la doctorante car la version transmise datait de novembre 2019 mais que la doctorante n'a pas répondu à cette demande.

La doctorante explique son sujet, sa méthodologie de recherche et l'état de ses travaux. La doctorante précise que les deux premiers chapitres sont rédigés et que son plan a été validé par ses directeurs de thèse. La doctorante explique qu'actuellement et jusqu'en mars 2020, son activité professionnelle lui prend tout son temps et qu'elle ne pourra donc se consacrer à sa thèse qu'à partir d'avril 2020.

La doctorante ajoute qu'elle souhaite soutenir en décembre 2020 ou début 2021.

Le directeur d'ED fait remarquer à la doctorante qu'elle ne peut considérer, malgré l'avancée de sa thèse, que la réinscription sera automatique dans les années ultérieures, quand bien même elle obtiendrait un avis favorable à la réinscription pour 2019/20.

Un membre du Conseil demande à la doctorante si elle a déjà publié ses travaux. La doctorante répond qu'elle a participé à un ouvrage et qu'elle a codirigé un ouvrage avec un autre doctorant en Droit public.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de se prononcer sur un avis favorable à la demande d'inscription en 6<sup>e</sup> année de thèse à temps plein de Mme Thomassin.

***Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription en 6<sup>e</sup> année de thèse à temps plein de Mme Thomassin, sous réserve d'un rapport favorable du CSI.***

Le directeur de l'ED souhaite exposer un autre cas au Conseil, à savoir la demande de dérogation d'inscription en 4<sup>ème</sup> année de Jérémie CONRAD, sous la direction de Jean-Luc Piotraut et Loïc De Graeve (CSI : Patrick Tafforeau et Thierry Lambert).

Le directeur de l'ED explique la situation du doctorant et les difficultés particulières liées au traitement de ce dossier. Il laisse ensuite la parole à Julien Lapointe qui a pu assister à l'entretien du doctorant avec le CSI. Julien Lapointe explique que le doctorant a peu avancé dans ses travaux depuis le début de sa thèse et que la possibilité d'une soutenance à court ou moyen terme n'est pas envisageable.

L'avis du CSI étant défavorable, le conseil de l'ED mandate le directeur de l'ED pour décider de la suite à donner, sachant que ce dernier a déjà commencé à évoquer ce cas auprès de la vice-présidente en charge de la stratégie doctorale.

***- Demande de dérogation de Master***

**Monsieur TAREKEGNE**

Discipline : Sciences de gestion / Directeur de thèse pressenti : K.-P./ SCHULZ

Laboratoire : CEREFIGE

Rapporteurs : Anne STEVENOT-GUERY et Christian DIANOUX

Anne Stevenot-Guéry explique son avis favorable à la demande de dérogation de Master 2 de M. Tarekegne.

Le directeur de l'ED lit l'avis également favorable de Christian Dianoux.

***Le conseil vote à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de M. TAREKEGNE avec un master français.***

**Monsieur HOUSSOU Ulvick**

Discipline : Sciences de gestion / Directeur de thèse pressenti : K.-P./ SCHULZ

Laboratoire : CEREFIGE

Rapporteurs : Sophie NIVOIX et Thierry COLIN

Le directeur de l'ED lit l'avis favorable de Thierry Colin et l'avis également favorable de Sophie Nivoix, à la demande de dérogation de Master 2 de M. Houssou.

*Le conseil vote à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de M. HOUSSOU avec un master français.*

**Monsieur NDONG Ronald**

Discipline : Droit privé et sciences criminelles / Directeur de thèse pressenti : T. TAURAN

Laboratoire : IFG

Rapporteurs : Francine MANUSY et Jean-Philippe LHERNOULD

Une discussion s'engage sur ce dossier. Les deux rapporteurs estiment qu'il est nécessaire que le candidat fournisse des informations complémentaires quant au contenu de la maquette pédagogique du master 2 qu'il a obtenu (nombre d'heures suivies dans chaque matière, nom et qualité des intervenants et, si possible, le syllabus des matières enseignées), qui pourraient être reportées sur un document validé par l'Université concernée. Il propose également que M. NDONG élabore un document de travail qui constituera une première base de recherche et permettra de vérifier ses aptitudes à la recherche, sachant que le master 2 obtenu est un master professionnel, de surcroît relativement peu en lien avec le sujet de thèse pressenti (tout comme le sujet du mémoire de master).

Le conseil décide donc de reporter son avis à la prochaine réunion, si les informations demandées parviennent en temps voulu à l'ED SJPEG.

**Madame IVANOVA Kseniia**

Discipline : Droit public / Directeur de thèse pressenti : P. TIFINE

Laboratoire : IRENEE

Rapporteurs : Lucie CLUZEL-METAYER et Jérôme GERMAIN

Jérôme Germain explique son avis favorable à la demande de dérogation de Master 2 de Mme Ivanova.

Le directeur de l'ED lit l'avis également favorable de Lucie Cluzel-Métayer.

*Le conseil vote à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de Mme IVANOVA avec un master français.*

**Madame MANGA DIABA Fernande Coeurbie**

Discipline : Droit public / Directeur de thèse pressenti : J. GERMAIN

Laboratoire : IRENEE

Rapporteurs : Katia BLAIRON et Alexia GARDIN

Alexia Gardin explique son avis favorable à la demande de dérogation de Master 2 de Mme Manga Diaba.

Le directeur de l'ED lit l'avis également favorable de Katia Blairon.

*Le conseil vote à la majorité (une abstention) pour l'équivalence du diplôme de Mme MANGA DIABA avec un master français.*

## D. Questions diverses

Christophe Fardet, directeur du laboratoire IRENEE, a demandé à ce que les modalités de répartition de la dotation de « jury de soutenance de thèse » soient examinées par le Conseil. Suite au mail envoyé par l'ED SJPEG à ce sujet et dans lequel est mentionné « *Pour information, la dotation qui sera a priori affectée à chaque laboratoire sera fonction de la moyenne des soutenances ayant eu lieu sur les deux dernières années et dépendra bien sûr de la dotation globale 2020 que l'ED SJPEG a reçue de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV) pour financer les jurys de thèse* », Christophe Fardet aimerait que le Conseil réfléchisse à d'autres modalités de répartition, tout en admettant qu'il n'est peut-être pas possible de faire autrement, au vu des critères de répartition adoptés en amont. Il lui semble que ce mécanisme de répartition n'est pas adéquat, alors que les dépenses seraient finalement assez prévisibles.

Pour parfaire l'information, le directeur de l'ED explique au Conseil les modalités de répartition des dotations de « jury de soutenance de thèse » et de « mobilité des doctorants » entre les 8 ED de Lorraine ainsi que les modalités mises en place par l'ED SJPEG, qui en découlent directement.

Christophe Fardet estime que le problème provient du critère d'affectation des ressources qui repose sur le lissage sur deux ans qu'opère la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV), et que la répartition n'est pas adaptée à la structure de l'Ecole Doctorale SJPEG. Il lui semblerait plus approprié que les directeurs d'unités de recherche s'expriment en amont sur leurs besoins, en lien avec un « nombre prévisionnel de soutenances » pour l'année considérée. Une discussion s'engage au sein du Conseil.

Le directeur de l'ED fera remonter ces remarques à la DRV.

Le directeur de l'ED cède la parole à Jochen Sohnle au sujet de la convention de coopération avec l'Université de Modène en Italie.

Jochen Sohnle explique que Raphael Dalmasso, MCF HDR en Droit social, rattaché à l'IFG, souhaite mettre en place une convention de coopération entre l'école doctorale SJPEG et l'école doctorale de Modène en Italie.

Des collègues de l'Université de Modène doivent venir en France fin mai/début juin et ils souhaitent rencontrer la direction de l'ED à cette occasion pour discuter d'une convention de coopération.

Une discussion s'engage au sein du Conseil sur l'intérêt de ce type de convention.

L'objet de cette convention est de permettre à des doctorants ou des enseignants de l'UL d'aller à l'Université de Modène et à des doctorants ou des enseignants de l'Université de Modène de venir au sein de l'UL.

Le directeur de l'ED informe le Conseil par ailleurs qu'il est invité avec Jochen Sohnle à un déjeuner de travail avec Olivier Cachard et une enseignante de l'Université de Turin pour discuter également d'une convention de cotutelle pour une candidate au doctorat et une possible convention de partenariat avec l'Université de Turin.

Jérôme Germain informe le Conseil de l'existence d'un partenariat franco-allemand, et il conseille aux directeurs de thèse de se renseigner pour voir dans quelle mesure il ne pourrait pas donner lieu à un soutien financier (aide à la mobilité ? budget de fonctionnement ?...etc)

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur de l'ED clôt la réunion.